DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-39 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET:
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES 2022 A
ASSOCIATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 24 MARS 2022

AFFICHAGE EN DATE DU: 2 4 MARS 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 28 AVR. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT, Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Secrétaire: Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- « Compagnie des Archers Chauriens » (frais de déplacement stand de tir) pour un montant de 1 600 €,
- « Maison des Echecs Lardenne » (Championnat échecs féminins mal voyantes) pour un montant de 2 000 €,
- « Chœurs de l'Aude » (Concert du Chœur de l'Aude) pour un montant de 700 €,
- « Aude solidarité » (soutien à l'Ukraine) pour un montant de 3 000 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2022.

Vu la Commission des Finances en date du 30 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations listées ci-dessus, pour un montant total de 7 300 €.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2022 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 31 mars 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 8 AVR. 2022

Certifiée exécutoire par réception

Prefecture le :

4 AVR. 2022
Par publication le :

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 011-211100763-20220331-DB202239-DE